

M. Crouse: Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

LE RÔLE DE L'OFFICE CANADIEN DU POISSON SALÉ

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je suis certain que le ministre sait pertinemment qu'il y a encore un grand nombre d'usines qui ne sont pas suffisamment alimentées en matière première à Terre-Neuve et dans toute la région de l'Atlantique. En accordant à l'Office canadien du poisson salé à Terre-Neuve l'autorité pleine et entière sur le programme destiné à ces usines, le ministre a permis à cet organisme d'aller bien au-delà de son mandat. Je voudrais lui demander quand le Parlement sera saisi d'une mesure législative autorisant cette décision. De plus, étant donné le chômage endémique à Terre-Neuve et dans le Canada de l'Atlantique, le ministre pourrait-il nous donner l'assurance qu'aucun chalutier étranger ne sera autorisé à participer à ce programme tant que tous les chalutiers canadiens ne seront pas utilisés à pleine capacité?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, pour ce qui est du problème du chômage, je voudrais bien que le député prenne conscience de ce que le gouvernement fédéral et le premier ministre Peckford ont fait hier afin de sauvegarder pas moins de 16,000 emplois à Terre-Neuve. Je crois que c'est une réalisation remarquable. C'est avec émotion que j'ai entendu le premier ministre Peckford déclarer qu'il s'agit de l'entente bilatérale la plus importante que Terre-Neuve ait conclue avec le gouvernement fédéral depuis la Confédération. Cette entente a été signée pendant le mandat du gouvernement actuel, et non pas sous MM. Clark ou Diefenbaker. C'est pendant le mandat du premier ministre actuel que cette entente a été signée.

• (1440)

Pour ce qui est de la question des usines manquant de matières premières, j'espère être en mesure de faire une déclaration à ce sujet bientôt.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME DE VAPORISATION CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement qui est chargé aussi des forêts et de Parcs Canada. Je voudrais tout d'abord le féliciter de sa nomination à ce poste et aussi d'avoir déjà accordé plusieurs audiences aux fonctionnaires du Service canadien des forêts alors qu'il vient à peine d'occuper ce portefeuille.

Le ministre est sans doute au courant de la décision que la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a rendue il y a moins de deux semaines, décision qui laisse au gouvernement et aux entreprises forestières de cette province toute latitude pour vaporiser par avion du 2,4-D et du 2,4,5-T au-dessus de régions peuplées pour combattre la tordeuse de l'épinette dans les endroits qui en sont infestés. Le ministre et sa collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ont observé le mutisme le plus complet à ce sujet.

Le ministre, qui est responsable de l'environnement et des forêts, a-t-il conscience des graves conséquences que cette

Questions orales

décision aura en Nouvelle-Écosse et partout au Canada? En l'occurrence, a-t-il consulté d'autres ministres ou des représentants des gouvernements provinciaux? Quelles mesures a-t-il prises dans le cadre de ses fonctions pour contrer cette menace à l'environnement et à la santé publique sans perdre de vue, bien sûr, qu'il faut protéger nos forêts pour qu'elles demeurent productives?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Madame le Président, je suis gré au député de ses bonnes paroles. Pour ce qui est de la décision que le tribunal a rendue, il sait aussi sans doute que le juge a décrété que les preuves qu'on lui avait présentées concernant cet herbicide n'étaient pas concluantes. Quant à l'aspect juridique de la question, il me semble que tant que ce ne sera pas à ceux qui utilisent un nouveau produit à faire la preuve qu'il n'est pas nocif, il faudra s'attendre au genre de décision que ce tribunal a rendue.

M. Kristiansen: Madame le Président, je me demande quel genre de conseils le ministre reçoit des différents services de son ministère.

L'ENTENTE SUR LES FORÊTS AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une autre question à propos des forêts. Le ministre n'ignore certainement pas que l'entente auxiliaire sur les forêts entre la Colombie-Britannique et Ottawa arrive à expiration le 31 mars 1984. Pourrait-il nous dire où en sont les pourparlers entre le Service canadien des forêts, qui représente le gouvernement du Canada, et le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique, qui sont en train de négocier une nouvelle entente sur les forêts? Sait-il quand sera conclue la nouvelle entente avec notre plus grand producteur forestier, la Colombie-Britannique?

Enfin, a-t-on songé à prendre certaines dispositions pour que le gouvernement de cette province respecte ses engagements à court et à long terme dans le cadre d'une pareille entente? On ne peut pas dire que la Colombie-Britannique ait fait de louables efforts à ce chapitre ces derniers mois.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Madame le Président, lorsque le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique et moi-même nous sommes réunis à Winnipeg, il y a quelques semaines, il m'a laissé entendre que son gouvernement nous ferait une proposition dans quelques mois. Quant aux autres questions que le député a posées, elles me semblent prêter à controverse.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION VERSÉS AUX PROVINCES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. D'après une dépêche de la Presse canadienne qui vient de tomber des télécriteurs et qu'on vient de me remettre il y a quelques instants, le premier ministre aurait déclaré tout à l'heure à Toronto que le fédéralisme coopératif ne donnera rien si on s'attend à ce que le gouvernement fédéral procure de l'argent aux provinces pour qu'elles le dépensent n'importe comment.